



Il faut réagir et ne pas laisser faire sa trop grave

Par **phlpp826**, le **23/08/2011** à **20:38**

Bonjour, je ne sais pas quoi faire mon syndicat me dit d'attendre en septembre mais voilà il ne m'a pas réinscrit au rôle nous avons gagné au prud'homme il me proposait 6800 euro au lieu de 35 000 euro j'ai dû faire appel ne mon pas compté tout. Je devais passer en cour d'appel le 30/03/2011 mon syndicat dernier moment recule la date lui fait confiance. Pour en venir au jugement des prud'homme mon compte 43h de travail par mois. J'en faisais 169 heures de travail par moi ne mon pas compté les heures réelles fiche de paie bien marquée 169 heures le travail que je faisais n'était pas femme de ménage mais aide laboratoire sans formation et protection et très traumatisé des déchets humains devais vider tout ses produits toxiques évacué à l'égout une odeur insupportable tout ce matériel qui me faisait nettoyer qui normalement devais être incinéré pas réutilisé comme il le faisait mon rendu malade sus beaucoup plus tard licencié tout en étant en arrêt maladie reconnu en longue maladie part C P A M de DOUAI et LICENCIÉ sans passé médecin du travail 8 ans à présent licencié reçois rendez-vous médecin du travail qui contacte que le travail faisais n'était pas le travail d'une femme de ménage et que tout le matériel nettoyer n'était pas stérile était réutilisé et redonné au centre hospitaliers, cliniques, gynécologues, médecins du Nord et Nord-pas-calais. Tous ça m'a fortement traumatisé malade prend médicament pour le cœur tension et dépression n'arrive pas oublier ses chairs humaines devais vider surtout quand je vidais fœtus et tout ses chairs. Aujourd'hui il on trouvé dans l'estomac bactérie qui s'appelle Hélicobacter pylori traitement. Dans deux mois vérifie si cette bactérie n'est plus la j'ai tout les malheurs. Revenons à la suite de ce qui m'est arrivé. Reçois 8 ans à présent licencié attestation d'exposition produits cancérigènes moi qui n'était pas au courant du danger. Part l'ordre de l'inspection du travail mes patrons devais envoyer ce document tout les femmes de ménages qui on travaillé ce laboratoire. J'ai même eu des attestations sur l'honneur d'autres femmes qui on travaillé même laboratoire qui faisais ce travail qui n'était pas femme de ménage nous on mis en danger. Il n'a pas compté depuis 2004 ne perçois ni Assédic Maladie tout les frais avocat et

recommandé pas conté .Gagniez prud'homme nom pas tenus conte a tout cela on voulus étouffé cette a faire très grave . Je me suis battu pour faire valoir mes droit ou et la justice française car sa touche tout les femme les matériels frottis n'était pas stériles donc pas fiable pour tout ces femme qui faisait frottis moi j'ai commencé travaillé 1998 au part avant s'était pareil ses très grave . Déjà roulé part premier avocat pris en 2006 plus de 1500 euro plus syndicat j'ai dut payer gagniez au début me disait d'allée jusqu'au bout d'avoir tout mes droit aujourd'hui t je doute car a chaque fois contacte me dit qu'il a fait réinscription au rôle et quand je téléphone cour d'appel sociale il me dise qu'il nom rien j'attends septembre 2011 comme il ma dit on verras si je peut faire confiance. A qui devons nous faire confiance quand vous voyer ce que je subit malade ou sont personne qui font travail convenablement sérieusement. Car je pence que les personne qui on de l'argent qui sont malhonnête eu arrivé . Mes moi j'irais jusqu'au bout si il y a des personne de loi honnête qui veule d'aidée ou autre personnes car mes finance sont plus bas aidée moi.J'espère que mon syndicat feras sont travail comme convenus je vous dirais la suite début septembre 2011 alors j'attends votre soutien votre aide vos message de soutien et des que j'ai date venais nombreux pour que put jamais sa arrive merci .

Par **pat76**, le **25/08/2011** à **16:03**

Bonjour

Juste un conseil, ne passez plus par ce Mr Théodore S..... qui ne défend personne et prend juste des "frais".

Voyez avec un avocat et demandez l'aide juridictionnelle si vous n'avez pas assez de ressources financières pour payer des honoraire ou passer par un syndicat connu. Pas celui que vous aviez contacté et qui a grugé plusieurs salariés.

Par **phlpp826**, le **25/08/2011** à **17:38**

Le problème ses que je n'est plus les moyen de payer avocat syndicat je recherche personne de lois honnête sérieux qui pourrais faire valeur mes droit car franchement dégouté malade très traumatisé ne sachent pas les lois eu personne qui mon conseillé me disait mes droit mes de tout façons j'ai était roulé abusé du travail que je faisait on mie ma santé danger sans être au courante de rien licencier étant en arrêt maladie reconnus C P A M en long maladie sans passé medecin du travail tout ses chose ne sont pas normal je me demande si il y a encore une justice en plus roulé il mon pris avocat et syndicat plus de 2500 euro ses honteux moi qui suis sérieuse honnête toujours bien fait travail je demande au personne de lois qui fond leur travail convenablement de bien vouloir me venir en aide je ne veut pas croire qu'il n'y a que des personne malhonnête dans le milieu justice . Je n'est pas eu la chance de tombé sur personne honnête aidé moi je suis nom imposable demandée deux fois aide juridique qui ma était refusé je ne comprend pas vus je ne paye pas d'impôt sur revenus aidé moi fait montré qu'il y a encore des gens milieu juridique honnête sérieux consciencieuse , consciencieux qui font bien leur travail contacté moi.